

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

## DECISION MUNICIPALE n° D20220729-071

	<b>Service</b>	Pôle Aménagement	
	<b>Matière</b>	1.1.3	Commande publique - marchés publics - Services
<b>Objet</b>	Location longue durée et entretien d'un véhicule type poids lourd bi benne – Avenant 1		
<b>Numéro</b>	Avenant 1 au marché N° 2019F03		
<b>Attributaire</b>	FAURIE LOCATION ET SERVICES		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R.2194-1 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20190625-062 du 25 juin 2019 attribuant le marché N° 2019F03 relatif à la location longue durée et entretien d'un véhicule type poids-lourd bi-benne,
- Considérant qu'une prestation doit être ajoutée pour obéir à une nouvelle réglementation,

Décide,

**Article 1 :** Est approuvé l'avenant n° 1 à intervenir avec :

**FAURIE LOCATION ET SERVICES**  
**Avenue Cyprien Faurie – CS 90549**  
**19107 BRIVE LA GAILLARDE**

**Article 2 :** L'incidence financière est la suivante :

Montant HT du loyer mensuel initial :	1 057,00 €
Montant HT de l'avenant mensuel :	17,00 €
Montant HT du loyer mensuel après avenant N°1 :	1 074,00 €

Soit 1.61 % d'augmentation sur le montant du loyer initial.

**Article 3 :** La présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 29 juillet 2022.



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

*Christophe Arfeuillere*  
Christophe ARFEUILLERE

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20220729-D20220729-071-AR  
Date de télétransmission : 29/07/2022  
Date de réception préfecture : 29/07/2022

Date d'affichage : 29/07/2022  
Date de notification :